

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.37 – Motion de demande de création d'un nouvel hôpital auprès de l'ARS

VU la situation actuelle de l'hôpital situé en cœur de ville, qui présente des difficultés d'accès, un nombre insuffisant de stationnements et des infrastructures vieillissantes ;

VU l'inscription de l'établissement du centre hospitalier Loire Océan Vendée au titre de la stratégie régionale des investissements Ségur en Pays de La Loire de novembre 2021 ;

VU l'accord de méthode de décembre 2023 entre le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan et l'ARS Pays de la Loire pour mener une étude de faisabilité sur l'opportunité de relocaliser l'hôpital actuel en périphérie de la ville de Challans .

CONSIDERANT le développement démographique significatif que connaît et connaîtra notre territoire dans les prochaines années, avec une population vieillissante nécessitant des soins médicaux accrus ;

Considérant l'éloignement de notre territoire par rapport à l'hôpital départemental de la Roche-Sur-Yon, rendant l'accès aux soins difficile pour les habitants du Nord-Ouest Vendée ;

.../...

.../...

CONSIDERANT qu'un nouvel hôpital situé en périphérie proche de Challans, ville centre du Nord-Ouest Vendée, permettrait un meilleur accès, des zones de stationnements adaptés, de plus grandes capacités de traitement des patients et une réponse adaptée au regard de l'évolution croissante de la population sur cette partie attractive du littoral et du rétro-littoral ;

CONSIDERANT qu'un nouvel hôpital mieux desservi peut aider à réduire le temps d'attente pour les patients (notamment en période estivale où la population du territoire Océan-Marais de Monts est multipliée par dix) et permettra également la création de spécialités médicales rendues impossibles par l'absence de possibilités raisonnables d'agrandissement de l'hôpital actuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'inscrire durablement l'excellence du soin en proximité en sollicitant auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) la création d'un nouvel hôpital en périphérie de la ville de Challans afin de répondre aux besoins croissants de notre population du territoire du Nord-Ouest de la Vendée en matière de soins médicaux, avec la prise en compte de la particularité démographique en période estivale ;
- **DECIDE** de mettre en avant les avantages de cette nouvelle implantation, notamment en termes d'accessibilité, d'intégration de l'hélistation, de stationnement, de capacité de développement, de fonctionnalité en matière de qualité et de sécurité des prises en charge et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des patients tout en améliorant significativement les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels ;
- **DECIDE** de souligner l'urgence de ce projet ambitieux pour un meilleur accès aux soins pour l'ensemble de la population du territoire dans le cadre du déploiement du Ségur de la Santé, compte tenu des difficultés actuelles rencontrées par l'hôpital Loire Vendée Océan situé en cœur de ville de Challans et de l'éloignement avec l'hôpital départemental de la Roche-Sur-Yon.
- **SOLLICITE** la représentation de la commune de Soullans au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Loire Vendée Océan, et du comité de pilotage du Schéma directeur d'investissement.

VOTE :

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

